

**Conseil d'Administration du  
29 Juin 2021 (Distanciel)**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre		x		BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	x			Mithieux Lionel	
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>3</b>	<b>11</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL VOTANTS</b>		<b>16</b>				
<b>TOTAL VOIX</b>		<b>27</b>				

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 11 mai 2021 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

## 2 – DECISION MODIFICATIVE N°3-2021

Madame Bolley, Directrice Administrative et Financière, présente les modifications budgétaires qu'il conviendrait d'apporter sur le budget 2021. Il est précisé que chaque membre titulaire a reçu avec la convocation, le projet de décision modificative et ses explications.

- L'EPFL est amené à réaliser des régularisations de TVA lorsque les biens changent de destinations (Exemple : Démolition d'un bien bâti qui se transforme en terrain à bâtir) dans ce cadre, en accord avec le Trésorier de l'EPFL, il a été proposé de mouvementer les comptes 604 lorsque l'EPFL doit récupérer de la TVA et le compte 758 lorsque l'EPFL doit reverser de la TVA, il est donc proposé d'inscrire les mouvements ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011 / 604 : Etudes et prestations de services	75 / 758 : Produits divers de gestion courante
+ 50 000 €	+ 50 000 €
<b>Total 50 000 €</b>	<b>Total 50 000 €</b>

- Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, l'EPFL a perçu le 1<sup>er</sup> acompte de compensation de la taxe d'habitation qui s'avère être largement supérieur à ce qui avait été envisagé puisqu'une partie de la CFE est également compensée. Il est proposé d'inscrire les mouvements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	75/753 : Compensation de la TSE liée à la suppression de la TH
	350 000 €
	73/731 : TSE
	-350 000 €
<b>Total</b>	<b>Total 0 €</b>

- L'EPFL a été notifié du montant à percevoir pour 2021 des sommes issues de l'article L.302-7 du CCH, il est proposé d'inscrire au budget la recette ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011/60121 : Acquisitions	73 / 732: Produit du prélèvement de l'article L.302-7 du CCH
+ 73 761 €	+ 73 761 €
<b>Total 73 761 €</b>	<b>Total 73 761 €</b>

- L'EPFL a engagé en 2021, diverses rétrocessions à tiers dont le prix de rétrocession est supérieur au prix de revient. L'EPFL doit donc reverser l'excédent du prix à la collectivité contractante, il est proposé d'inscrire les mouvements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
67/6781 : Autres charges exceptionnelles- Reversement excédent prix de rétrocession	70121 : Rétrocession non soumise à TVA + 100 000 €
+ 200 000 €	70122 : Rétrocession soumise à TVA +100 000 €
<b>Total 200 000 €</b>	<b>Total 200 000 €</b>

- L'EPFL a engagé une procédure à l'encontre d'un diagnostiqueur qui a été condamné à verser à l'EPFL la somme de 48 290.14 € + remboursement des frais. Cette somme non certaine lors du vote du budget 2021 en 2020 n'avait pas été prévue ; il est proposé d'augmenter le compte 778 comme ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011/60121 : Acquisitions	77/778 : Autres produits exceptionnels
+ 50 000 €	+ 50 000 €
<b>Total + 50 000 €</b>	<b>Total 50 000 €</b>

- Lors de l'élaboration du budget l'EPFL avait identifié la perception de subvention provenant de la Région à hauteur de 1 045 200 €. Une partie de ces subventions ont été basculées sur le fond friches de l'Etat ; il est proposé les mouvements suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	74/742 : Subvention région - 400 000 €
	74/741 : Subvention Etat + 400 000 €
<b>Total €</b>	<b>Total 0 €</b>

- Suite aux rétrocessions anticipées pour l'année 2021, il est proposé de rembourser par anticipation les prêts relatifs à ces opérations :
  - OP 18-402 La Biolle-Route de La Chambotte : 310 000 €

Investissement	
Dépenses	Recettes
16/1641 : Emprunts  + 310 000 €	16/1641 : Emprunts  + 310 000 €
<b>Total 310 000 €</b>	<b>Total 310 000 €</b>

- La commune de Beaufort souhaite racheter sur l'année 2021 le bien arrivant en fin de portage en 2023 ; compte tenu que les annuités perçues à annuler lors de la rétrocession s'élèvent à 1 067 182.45 €, il est proposé les mouvements suivants :

Investissement	
Dépenses	Recettes
16/1678 : Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières  + 1 067 182.45 €	16/1641 : Emprunts  + 1 067 182.45 €
<b>Total 1 067 182,45 €</b>	<b>Total 1 067 182.45 €</b>

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider les écritures relatives à la décision modificative ci-dessus présentée.**

### 3 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 18-419 : PORTE DE SAVOIE - Plan Cumin**

**Demandeur : CŒUR DE SAVOIE**

**Portage en cours : 370 000 €**

**Axe : Développement économique**

**Date de fin de portage prévue : 13/12/2023**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1.5 %**

La zone d'activités de PLAN CUMIN est idéalement située à la sortie n° 21 de l'A43 aux portes de l'agglomération Chambérienne. Dans le SCOT actuel, un périmètre de 13 ha avait été identifié mais la communauté de communes souhaite étendre davantage cette zone pour la porter à 23.5 ha, ce qui a été validé dans le SCOT récemment révisé.

Ce projet a vocation à créer des terrains pour des activités de production et de transformation et notamment un pôle d'activités viticoles est prévu sur 1.5 à 2.5 ha.

En date du 17/09/2019, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles ; pour les besoins de l'opération, il est proposé d'ajouter d'autres parcelles dans le périmètre qui a été modifié pour les besoins de l'enquête publique.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
PORTE DE SAVOIE (Les Marches)	A64	LES BOUCHETS	118 m <sup>2</sup>	Prés	Ap	4.50 €/m <sup>2</sup> + indemnité de emploi
	A65	LES BOUCHETS	114 m <sup>2</sup>	Prés	Ap	
	A66	LES BOUCHETS	101 m <sup>2</sup>	Prés	Ap	
	A67	LES BOUCHETS	112 m <sup>2</sup>	Prés	Ap	
	A68	LES BOUCHETS	121 m <sup>2</sup>	Taillis simples	Ap	
	A72	LES BOUCHETS	461 m <sup>2</sup>	Taillis simples	Ap	
	A73	LES BOUCHETS	438 m <sup>2</sup>	Taillis simples	Ap	
	A823	LES CHATAIGNERAIES	5 647 m <sup>2</sup>	Prés	A	
	A887 p	LES CHATAIGNERAIES	1 450 m <sup>2</sup> environ	Prés	Ap	
	A1746	LES CHATAIGNERAIES	1 404 m <sup>2</sup>	Sols	AUe	
	A1933	LES RIPPES	23 m <sup>2</sup>	Sols	N	
	A1960	LES BOUCHETS	170 m <sup>2</sup>	Prés	AUel	
	A2893	LES RIPPES	2 136 m <sup>2</sup>			
	A2903	LES RIPPES	176 m <sup>2</sup>			
	A2170 p	LES BOUCHETS	550 m <sup>2</sup> environ	Prés	Ue	
A69	LES BOUCHETS	247 m <sup>2</sup>	Vignes	Ap		
A71	LES BOUCHETS	294 m <sup>2</sup>	Vignes	Ap		
A70	LES BOUCHETS	317 m <sup>2</sup>	Prés	Ap		

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-448 : GRESY SUR AIX – Secteur de SARRAZ**

**Demandeur : GRESY SUR AIX**

**Portage en cours : 321 000€**

**Axe : Logement**

**Date de fin de portage prévue : 06/12/2024**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT :**

**1 % les 4 1<sup>ères</sup> années puis 1.5 %**

La commune de GRESY SUR AIX sollicite l'EPFL pour acquérir une parcelle supplémentaire sur le secteur de SARRAZ où se situe le périmètre d'une OAP logement d'une surface de 2,6 ha. Une première acquisition a été signée le 06/12/2019. L'acte administratif sera réalisé par la SAS à la demande de la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Grésy-sur-Aix	AA39p	SARRAZ	1 900 m <sup>2</sup> environ	Terre	1AUh	148 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 19-460 : BARBY – Centre-ville II**

**Demandeur : BARBY**

**Portage en cours : 1 150 000 €**

**Axe : Logement**

**Date de fin de portage prévue : 03/12/2029**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1.5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année puis 2 %**

La commune de BARBY sollicite de l'EPFL l'acquisition d'une troisième maison, offerte à la vente, dans le secteur du centre-ville où la commune envisage dans les 10 prochaines années de reconstruire la ville sur la ville. Elle souhaite que l'EPFL se porte acquéreur des 9 maisons au fur et à mesure des opportunités de vente.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barby	AM95	132 Route DE LA TROUSSE	778 m <sup>2</sup>	Sols	UGi	310 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 20 493 : SAINT JEAN DE MAURIENNE - Collège St Joseph**

**Demandeur : Saint JEAN de MAURIENNE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Revitalisation centre Bourg**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La ville de St Jean de Maurienne sollicite l'EPFL afin d'acquérir une partie du foncier du collège St Joseph dont l'association propriétaire est vendeuse. Cette acquisition permettra de redynamiser le centre-ville : les annexes de l'église auront vocation à accueillir des stages avec logements, salle de travail ; l'ancienne maison diocésaine se transformera en résidence séniors ; le parc « clos Carloz » sera agrandi au bénéfice de tous les habitants. Il est précisé que France Domaine a estimé cet ensemble à 1 996 000 € mais qu'un accord a été trouvé au prix de 1 150 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St Jean de Maurienne	AM n° 124 à 127 et 135 à 138	Diverses	16 671 m <sup>2</sup>	Bâtiments et annexes	Ua	1 150 000 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 21-499 : PONT DE BEAUVOISIN - La Baronnie**

**Demandeur : PONT DE BEAUVOISIN**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune de Pont de Beauvoisin sollicite l'EPFL pour acquérir un tènement foncier sis dans la zone d'activité économique de la Baronnie. Ce dernier est stratégique car limitrophe de l'ensemble sportif communal existant et l'objectif de la commune serait de constituer une réserve foncière. Ce tènement une fois maîtrisé pourrait permettre l'extension du complexe sportif.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Le Pont-de-Beauvoisin	A706	LA BARONNIE	823 m <sup>2</sup>	Jardins	UE	115 465.50 € HT
	A1705	LA BARONNIE	1 424 m <sup>2</sup>	Prés	UE	
	A1707	LA BARONNIE	702 m <sup>2</sup>	Sols	UE	
	A1711	LA BARONNIE	893 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	UE	
	A1714	LA BARONNIE	685 m <sup>2</sup>	Taillis simples	N	
	<b>TOTAL</b>		<b>4 527 m<sup>2</sup></b>			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 21-514 : Chanaz – Route du Canal

Demandeur : CHANAZ

Portage en cours : 0 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

**PRÉEMPTION**

La commune de Chanaz souhaite continuer à développer l'offre de logements pour tous sur son territoire. Dans ce but, elle avait sollicité les services de l'EPFL pour négocier à l'amiable une maison ayant fait récemment l'objet d'un règlement de succession.

Entre temps, la commune a reçu une DIA portant sur ce bien. La commune souhaiterait donc que l'EPFL acquière par préemption, une fois que ce droit lui aura été délégué par Grand Lac, la maison située sur la parcelle B 212, au 307 route du Canal afin d'y aménager deux logements : un en rez-de-chaussée adapté aux personnes à mobilité réduite et un autre à l'étage.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Chanaz	B212	307 Route DU CANAL	77 m <sup>2</sup>	Sols	Ua	160 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué par voie de préemption.



## 4 – TRAVAUX EN COURS

---

### Opération 18-421 : Montmélian – Marthot :

- Désamiantage et démolition des 5 bâtiments
- Appel d'offres dépollution à lancer en Aout 2021

### Opération 20-469 : Montmélian – Ancien EHPAD :

- Reprise des travaux après un arrêt de chantier d'un mois, travaux de confinement en cours.

### Opération 18-382 : Gilly sur Isère- Cœur de Village

Commission d'Appel d'Offres du 03 juin 2021

23 plis – 13 candidatures Lot 1 et 12 candidatures Lot 2

Marchés de travaux en cours de signature (tranches ferme et optionnelle) :

- Lot n°1 désamiantage : DRA Désamiantage Rhône Alpes : 84 437,00 € HT
- Lot n°2 démolition : EGT (groupe CARRON) : 40 149,13 € HT

Tranche ferme :

Début des travaux de désamiantage mi-juillet 2021  
Travaux de démolition début mai.

Tranche optionnelle :

Travaux automne 2022 (après départ locataire)

Dans le cadre du **plan de relance**, suite à l'appel à projets « recyclage foncier des friches » l'EPFL 73 s'est vu attribuer trois subventions :

- Réhabilitation de la friche teinturerie Blanchin TIES à CHAMPAGNEUX : 440 000 €
- Ancienne maison de retraite de MONTMELIAN : 115 730 €
- Opération cœur de village à GILLY SUR ISERE : 744 000 €

Et d'autre part, l'ADEME dans le cadre du dispositif « Travaux de dépollution pour la reconversion des friches urbaines polluées :

- Opération cœur de village à GILLY SUR ISERE : 344 000 €

## 5 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

*Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 21 524 : AIX LES BAINS - Route de Pugny**

**Demandeur : AIX LES BAINS**

**Portage en cours : 1 662 000 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune d'Aix les Bains souhaite aménager des places de stationnement et une contre-allée à proximité de l'école communale de Boncelin. Pour cela, elle souhaite que l'EPFL acquière une bande de 7 à 8 m de large le long de la route de Pugny. Le reste des parcelles étant destiné à un promoteur, la possibilité de préserver l'intégralité des droits à construire sur la propriété sera discutée, afin de ne pas avoir à assumer un coût financier dû à la réduction du projet immobilier sur les parcelles.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	BZ427 p	4 Route DE PUGNY	43 m <sup>2</sup> environ	Sols	UD	A déterminer
Aix-les-Bains	BZ483 p	Ch DE LA CHEVALINE	290 m <sup>2</sup> environ	Sols	UD	
<b>TOTAL</b>			<b>333 m<sup>2</sup> environ</b>			

Le conseil d'administration prend acte de cette demande qui sera délibérée lorsque le prix sera fixé.

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 21 525 : SAINT MICHEL DE MAURIENNE - Metaltemple**

**Demandeur : CC MAURIENNE GALIBIER**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Développement économique et Touristique**

**Durée de portage demandée : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La collectivité a un projet de redynamisation du territoire qui passe impérativement par la relocalisation d'entreprises (il est probable qu'une entreprise liée au chantier du Lyon-Tunnel s'installe sur les parcelles objet de la demande de portage) et désire de mettre fin à une friche industrielle.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Michel-de-Maurienne	B106	LA COLLOMBETTE	810 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	Uez	186 000 €
	B114	LA COLLOMBETTE	5 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	Uez	
	B2195	LA COLLOMBETTE	16 m <sup>2</sup>	Taillis simples	N	
	B2196	LA COLLOMBETTE	40 m <sup>2</sup>	Taillis simples	N	
	B2199	LA COLLOMBETTE	907 m <sup>2</sup>	Taillis simples	Uez - N	
	B2200	LA COLLOMBETTE	166 m <sup>2</sup>	Terre	Uez - N	
	B2202	LA COLLOMBETTE	117 m <sup>2</sup>	Terre	Uez - N	
	B2204	LA COLLOMBETTE	40 m <sup>2</sup>	Prés	Uez - N	
	B2208	LA COLLOMBETTE	24 m <sup>2</sup>	Prés	N	
	B2211	LA COLLOMBETTE	287 m <sup>2</sup>	Taillis simples	Uez - N	
	B2721	LE TEMPLE	5 844 m <sup>2</sup>	Sols	Uezi1	
		<b>TOTAL</b>	<b>8 256 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 21 526 : BARBERAZ – route d'apremont**

**Demandeur : BARBERAZ**

**Portage en cours : 880 000 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 5 ans**

**Remboursement du capital stocké : 4% par an puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

**PRÉEMPTION**

La commune de BARBERAZ sollicite l'EPFL pour préempter les murs d'un commerce de boulangerie-pâtisserie en centre-ville pour la pérenniser. Ce tènement est situé dans un PAPA (périmètre en attente de projet d'aménagement)

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barberaz	C149	19 Route D'APREMONT	444 m <sup>2</sup>	Sols	UGc	256 000 € dont 16 000 € de commission d'agence à charge du vendeur

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué par voie de préemption.**

*Dossier présenté par : Philippe POURCHET*

**Opération 21 527 : CHAMPAGNEUX – TIES II**

**Demandeur : CC VAL GUIERS**

**Portage en cours : 617 000 €**

**Axe : Développement touristique et économique**

**Durée de portage demandée : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % (taux minoré) reconversion des friches économiques**

Après avoir négocié l'acquisition de la propriété TIES à Champagneux auprès du liquidateur, un accord a été trouvé pour solder définitivement les actifs de la société, à savoir une station d'épuration sise sur 12 531 m<sup>2</sup> en cours de vidange par l'ADEME et qui devra être démolie. Le coût de cette démolition sera assuré par l'EPFL.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Champagneux	B1375	AU MARAIS	954 m <sup>2</sup>	Terre	UE	10 000 €
Champagneux	B1376	AU MARAIS	1 431 m <sup>2</sup>	Taillis simples	UE	
Champagneux	B1377	AU MARAIS	3 355 m <sup>2</sup>	Terre	UE	
Champagneux	B1953	AU MARAIS	3 797 m <sup>2</sup>	Sols	UE	
Champagneux	B1956	AU MARAIS	2 994 m <sup>2</sup>	Eaux (Lac)	UE	
<b>TOTAL</b>			<b>12 531 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

## 6 – RETROCESSIONS A TIERS

*Dossier présenté par : Josette REMY*

**Opération 16 295 : CHAMBERY – Secteur Alsace Lorraine**

**Demandeur : CHAMBERY**

**Axe : Logement**

**Date de fin de portage prévue : 15/02/2027**

**Acquéreur désigné : COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) ou toute autre société qui s'y substituerait**

La Compagnie d'Architecture Nouvelle (CAN) a sollicité la ville de CHAMBERY en vue de se porter acquéreur de la parcelle BZ 205 qui est la parcelle d'emprise du TUNEL. Cette acquisition pourrait permettre de réaliser, dans cette zone, une opération d'aménagement englobant les bâtiments du SCANNER du Nivolet, maîtrisés par la CAN.

Le 10 mars 2020, l'EPFL a donné son accord par délibération.

La commune demande à l'EPFL de s'engager à revendre dans le cadre de cette délibération, sous condition que la CAN indemnise la commune des frais d'acquisition du fonds de commerce du TUNEL s'élevant à 350 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	BZ205	22 Rue Charles Pravaz	2 105 m <sup>2</sup>	Bâti	UAD2	531 018.12 €

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à LA COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) ou toute autre société qui s'y substituerait sous réserve que la CAN indemnise la commune des frais d'acquisition du fonds de commerce du TUNEL s'élevant à 350 000 €.**

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

Philippe Pourchet informe les membres du conseil d'administration des difficultés rencontrées concernant la rétrocession à CHEF DE France soldant le tènement Girod Cellier acquis le 06/04/2017 à la demande de GRAND LAC. Dans l'hypothèse où d'ici Septembre 2021 l'acte ne serait pas signé, l'EPFL rétrocéderait ce bien à Xavier Lain intéressé par ce tènement.

Philippe Pourchet informe les membres du conseil d'administration qu'un état des stocks au 31/05/2021 sera joint au présent compte rendu, comme tous les semestres. L'EPFL est actuellement propriétaire de 91.24 ha pour une valeur de 46 858 096 €.(valeur vénale).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le 02/07/2021

**Jean-Marc LÉOUTRE**  
Président de l'EPFL de la Savoie



**CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES**

Date	Horaire	Réunions
Mardi 21 Septembre 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 16 Novembre 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 7 Décembre 2021	9h30	<b>Assemblée Générale</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Mardi 14 Décembre 2021	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)